

# COMMUNIQUÉ

printemps 2025

## Rapport de la présidente Maria Markatos (Saskatchewan)



Tandis que les journées rallongent et que la chaleur se fait de plus en plus sentir, je suis ravie de faire le point sur les travaux du Comité exécutif de la CHLC en prévision de la réunion annuelle qui aura lieu du 10 au 14 août 2025 à Halifax.

Ces derniers mois, la CHLC a accueilli de nombreux nouveaux représentants et représentantes d'administration (RA). Je les salue chaleureusement et je suis certaine que leur participation à la CHLC sera productive, agréable et durable. Je dois aussi souligner certains changements au sein du Comité exécutif. Tout d'abord, James Meloche est maintenant président de la Section pénale à la suite de la nomination du juge Andrew Davis à la Cour du Banc de Sa Majesté le Roi de la Saskatchewan. Nous avons également dit au revoir à Anny Bernier à la suite de sa nomination à titre de sous-ministre déléguée au ministère de la Justice du Québec. La CHLC remercie Anny et le juge Davis pour leur contribution et leur dévouement envers la CHLC, et nous leur souhaitons bon succès dans leurs nouveaux rôles.

Dans le *Communiqué* d'automne, j'ai mentionné que le Comité exécutif continuerait d'examiner les documents guides et de travailler à l'élaboration d'une politique de conservation des dossiers. Je suis ravie d'annoncer que le travail intense du président sortant Matthew Hinshaw est presque achevé et qu'une douzaine de documents guides sont maintenant disponibles en français et en anglais sur le site Web de la CHLC. Les efforts de création d'une politique de conservation des dossiers, appelée à orienter la numérisation des documents d'archives de la CHLC, se

poursuivent sous la direction éclairée de Christine Badcock.

En outre, le Comité exécutif a procédé à l'examen annuel du format de la réunion annuelle. Lors de la réunion de mi-hiver des RA tenue en février, nous avons passé en revue les avantages et les défis associés à la participation virtuelle qui a été offerte au cours de la réunion annuelle de 2024. Au vu de la rétroaction qu'il a reçue, le Comité exécutif a décidé de maintenir cette option pour une autre année. Cette option se limitera encore une fois à la Section civile et aux séances conjointes et elle permettra aux personnes assistant à la réunion virtuellement d'observer et d'écouter les séances plénières et les réunions de la Section civile dans la langue officielle de leur choix. Cela dit, comme l'année dernière, compte tenu de la nature unidirectionnelle de la technologie utilisée, les personnes assistant à la réunion virtuellement ne pourront effectuer d'interventions directement par le système audiovisuel de la salle.

Le 1<sup>er</sup> avril 2025, les demandes de cotisations annuelles ont été envoyées aux administrations. En ces temps incertains, il est particulièrement important de reconnaître le financement fourni par les administrations, notre seule source de revenu, qui permet à la CHLC de poursuivre la réalisation de son mandat. Un grand merci à toutes les administrations pour leur soutien et leur engagement indéfectibles à l'égard des initiatives de réforme du droit de la CHLC.

Le Comité exécutif continue d'appuyer et de faire connaître le travail de la CHLC, qui consiste essentiellement à promouvoir l'uniformité entre les administrations canadiennes, à assurer la cohérence et la

prévisibilité du droit pour la population canadienne, et à résoudre les questions juridiques d'intérêt national qui ont une incidence sur toute la population. Tandis que les gouvernements cherchent à éliminer les restrictions législatives parmi les provinces et les territoires, les travaux de la CHLC et l'esprit de camaraderie qui anime nos projets peuvent servir d'exemples pour des initiatives qui transcendent la portée de l'organisation.

## Président de la Section civile

### Tyler Nyvall (Colombie-Britannique)

Je dois avouer que c'est avec une certaine appréhension que j'ai entamé mon mandat comme président de la Section civile en août 2024. La Section civile a été chanceuse d'avoir été dirigée par des présidentes hors pair, Christine Badcock et Valérie Simard, pendant les quatre années qui se sont écoulées depuis que je suis devenu représentant d'administration. J'ai eu le privilège d'observer ces deux leaders exceptionnelles pendant leurs mandats respectifs et d'apprendre d'elles, et je chercherai à atteindre le même niveau d'excellence pendant mon mandat de deux ans.

Je tiens à remercier les représentantes et représentants d'administration (RA), qui composent le comité directeur de la Section civile, pour leur participation productive aux réunions que nous tenons presque tous les mois. Nous avons été en mesure de débattre de manière vigoureuse, mais respectueuse, tout un éventail de questions lors de nos réunions, et je suis impatient de poursuivre ma collaboration avec les RA pour faire avancer les travaux de la CHLC et pour établir les méthodes de travail que l'organisation devrait adopter pour optimiser son efficacité.

**Reconnaissance du travail de la CHLC** – Les rapports et lois uniformes de la CHLC sont souvent cités dans des publications et des bulletins de cabinets d'avocats. En 2024, la CHLC a été mentionnée dans un article de la revue *Canadian Lawyer* intitulé « Liability and apology: Canada's Apology Act explained ».

**Lois adoptées au cours de la dernière année** – En 2024, quatre lois uniformes de la CHLC ont été adoptées par trois provinces :

- Saskatchewan : Le projet de loi n° 149, [The Franchise Disclosure Act](#), qui met en œuvre la *Loi uniforme sur les franchises* (2005), a été sanctionné le 8 mai 2024.

Le comité d'accueil pour la prochaine réunion annuelle à Halifax est déjà à pied d'œuvre, et je tiens à remercier Tanisha Blackmore et Angus Gibbons pour tous les préparatifs effectués à ce jour. Je suis impatiente de voir chacun et chacune d'entre vous, ainsi que les produits de cette année, cet été dans la belle province de la Nouvelle-Écosse.

- Québec : Le projet de loi n° 73, [Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence](#), qui met en œuvre la *Loi uniforme sur la communication sans consentement d'images intimes* (2021), a été sanctionné le 4 décembre 2024.
- Île-du-Prince-Édouard
  - Le projet de loi n° 41, la [Benevolent and Community Crowdfunding Act](#) (SPEI 2024, c. 45), qui met en œuvre la *Loi uniforme sur le sociofinancement à des fins caritatives ou communautaires* (2020), a été sanctionné le 23 avril 2024.
  - Le projet de loi n° 42, la [Reviewable Transactions Act](#) (SPEI 2024, c. 52), qui met en œuvre la *Loi uniforme sur les transactions révisables* (2012), a été sanctionné le 23 avril 2024.

**Travaux en cours** – La Section civile de la CHLC compte actuellement 10 projets actifs. Nous nous attendons à recevoir un rapport final du projet sur les Coentreprises lors de la prochaine réunion annuelle. En outre, neuf projets à différents stades d'avancement devraient fournir des rapports d'étape :

- Ententes de confidentialité
- Traitement des animaux
- Succession ab intestat
- Recours collectifs
- Paiements en argent comptant
- Loi uniforme sur les organismes de bienfaisance
- Exécution des jugements étrangers
- Diffamation à l'époque de l'Internet
- Convention de La Haye sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale (2019)

Il y a lieu de souligner que de plus en plus de projets sont dirigés par des bénévoles externes. La CHLC encourage les RA à participer aux groupes de travail et, tout

particulièrement, elle les engage à envisager d'assumer la présidence de groupes de travail. Il convient de mentionner que lorsque la présidence d'un groupe de travail est assumée par un ou une bénévole externe, cela crée des pressions budgétaires puisqu'il est souhaitable que les présidents et présidentes des projets participent à la réunion annuelle, ce qui se répercute sur la partie du budget de la CHLC qui est consacrée aux indemnités de déplacement.

**Nouveaux projets potentiels** – Bien que la CHLC compte actuellement un nombre appréciable de projets en cours, peu nombreux sont les nouveaux projets potentiels à l'étude. Le Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes (CCÉGP) invite les RA à soumettre des propositions de projet. Ces projets devraient concerner des lois à l'étude dans votre administration qui, selon vous, devraient être étudiées par des expertes ou experts indépendants, qui formuleraient par la suite des recommandations appropriées. Nous pensons particulièrement aux lois qui seraient profitables à la population si elles étaient uniformes (ou presque uniformes) à l'échelle du Canada.

**Départs et arrivées** – Les mots ne suffisent pas pour exprimer ma gratitude envers Kathryn Sabo, qui a annoncé

en mars que Manon Dostie assumerait dorénavant le rôle de RA pour le gouvernement fédéral. Membre dévouée de longue date de la CHLC, Kathryn navigue dans les mêmes eaux que Peter Lown, c.r. (qui a réduit sa participation sans se retirer complètement de la CHLC) et notre cher Clark Dalton, c.r., qui nous manque énormément, en termes de durée et d'engagement avec l'organisation. On pouvait toujours compter sur elle pour soulever des points intéressants et réfléchis lors de toute discussion et pour donner des sueurs froides à ses adversaires avec ses lancers à la balle molle à titre de RA pour le gouvernement fédéral. Quoiqu'elle vive à Ottawa, elle jouait avec l'équipe de l'Ouest (la Saskatchewan étant sa province d'origine) afin de se mesurer au mastodonte qu'est l'équipe de l'Est.

Nous sommes chanceux d'accueillir Manon Dostie comme représentante d'administration. Elle a assumé la fonction de RA maintes fois ces dernières années lorsque Kathryn n'était pas disponible et bien qu'elle entre dans l'ombre d'un legs impressionnant, je n'ai aucun doute que Manon brillera dans son rôle.

Bien que l'Ouest soit maintenant à court d'un lanceur partant, je me réjouis à l'idée de revoir les déléguées et délégués à Halifax en août.



## Président de la Section pénale James Meloche (Canada)

Le Comité directeur de la Section pénale pour 2024-2025 a connu des changements imprévus au cours de son mandat. Nous sommes tristes d'avoir perdu des membres qui ont dû quitter le comité pour relever de nouveaux défis professionnels. Au nombre de ces changements figure ma nomination, en décembre, à titre de président de la Section pénale à la suite de la nomination du juge Andrew Davis à la Cour du Banc de Sa Majesté le Roi de la Saskatchewan. Depuis que j'ai assumé la présidence, j'ai la chance de recevoir un soutien et des conseils exceptionnels de la part de mes collègues et des membres du Comité directeur : Craig Savage, Aleksander Godlewski, Matthew Hinshaw, Alisia Adams et Susan McKay. Je tiens à exprimer ma sincère et profonde gratitude au juge Davis et à Anny Bernier, membre sortante, pour le travail important qu'il et elle ont effectué pendant longtemps au sein de la Section pénale de la CHLC.

Comme mon mandat à titre de président de la Section pénale a été devancé à l'année en cours, le Comité de sélection a dû se réunir de nouveau pour nommer une autre personne à la présidence de la Section pénale pour 2025-2026. Je suis ravi d'annoncer qu'Alisia Adams du Service des poursuites de la Colombie-Britannique a accepté ce rôle. Représentante de la Colombie-Britannique au sein de la Section pénale depuis 2021, elle apportera une expérience et une expertise inestimables à ce poste. Félicitations et un gros merci à Alisia!

Des efforts sont déployés à l'échelle du pays pour préparer les résolutions qui seront présentées à la Section pénale de la CHLC dans le cadre de la réunion annuelle qui aura lieu cet été à Halifax. Toutes les résolutions doivent être reçues d'ici le 30 avril 2025. Lors de la réunion de l'année dernière, la Section pénale a expérimenté l'utilisation de SharePoint pour organiser et modifier les résolutions et pour communiquer d'autres documents de réunion. Cette approche s'est avérée à la fois efficace et écologique. Ainsi,

nous utiliserons SharePoint à la réunion de cette année, tout en continuant de chercher d'autres façons d'améliorer nos activités sur le plan technologique.

À la grandeur du pays, les groupes de travail de la CHLC ne ménagent pas leur peine pour examiner des questions compliquées et importantes de droit pénal. Nous attendons des mises à jour de la part de la présidence des groupes de travail, qui seront suivies de rapports finaux, sur des sujets tels que le traitement juridique des animaux; les régimes de communication des dossiers personnels; les jurys et les audiences d'aptitude; les exemptions législatives aux peines minimales obligatoires; et les interdictions de publication. Je souhaite remercier personnellement chaque membre des groupes de travail au sein de la communauté juridique nationale pour son expertise, son travail assidu, son dévouement et le temps qu'il ou elle consacre à son travail.

C'est un honneur pour moi d'assumer la présidence de la Section pénale, et je travaillerai avec ardeur pour m'acquitter de toutes mes responsabilités de sorte à suivre le sillon tracé par la gestion impressionnante et compétente assurée par ceux et celles qui m'ont précédé. La réunion annuelle de la CHLC offre une tribune spéciale et unique où tous les avocats et toutes les avocates en droit pénal peuvent débattre diverses questions, se consulter et échanger des idées dans un contexte où règnent le respect et la collaboration. La réunion annuelle, qui sera tenue cette année dans la magnifique ville d'Halifax, sera un événement remarquable. J'ai hâte de voir chacun et chacune d'entre vous en août!

## La 107<sup>e</sup> réunion annuelle de la CHLC



**Cet été, le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse est fier d'accueillir la réunion annuelle de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC) à l'hôtel Westin Nova Scotian du centre-ville d'Halifax, situé au sein de Mi'kma'ki, le territoire traditionnel du peuple Mi'kmaq.**

Du **10 au 14 août 2025**, les participantes et participants auront l'occasion de prendre part à des discussions importantes sur l'harmonisation et la réforme des lois, tout en découvrant la riche histoire et la culture dynamique de la capitale de la Nouvelle-Écosse.

Le **Westin Nova Scotian** est un splendide hôtel qui surplombe le port d'Halifax et qui accueille des invités depuis 1930. Construit à l'origine par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, cet élégant hôtel brille à la fois par son

charme intemporel et ses salles de conférence modernes—ce qui en fait le lieu idéal pour tenir la réunion de cette année.

Comme le Westin est situé au centre-ville, les participantes et participants pourront jouir de la beauté du secteur riverain de la ville et visiter des sites historiques tels que la **citadelle d'Halifax** ou le **Quai 21**, point d'accueil de milliers de nouvelles arrivantes et de nouveaux arrivants qui ont gagné le Canada par la mer entre 1928 et 1971.

Durant leur séjour, les participantes et participants pourront déguster en restaurant des produits de la mer fraîchement pêchés de l'Atlantique, prendre le traversier pour admirer les vues imprenables qu'offre le port ou bien se promener dans les pittoresques Jardins publics d'Halifax. Ceux et celles qui souhaiteraient se lancer à l'aventure à l'extérieur de la ville trouveront à proximité l'emblématique **Peggy's Cove** ainsi que son paysage côtier unique et spectaculaire.



Soyez des nôtres à Halifax pour une réunion annuelle de la CHLC qui s'annonce inoubliable—où les cerveaux juridiques brilleront dans la chaleureuse hospitalité des régions de l'Atlantique!

*Nota : Seules les personnes invitées aux réunions annuelles de la CHLC peuvent y participer.*